

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 7

BELLOY SUR SOMME

Juillet 2022

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
Mardi de 10h à 13h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :
www.belloy-sur-somme.fr
<https://www.facebook.com/mairiebelloysursonme/>



Le secrétariat de mairie sera fermé le mardi 5 juillet et le jeudi 21 juillet.

Ouverture exceptionnelle du secrétariat de mairie les samedis 9 et 30 juillet 2022 de 8h à 12h.

Permanence des adjoints le samedi matin de 11h à 12h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances ce jeudi 7 avril 2022 à 20h.



VENEZ DONNER VOTRE SANG ! CE VENDREDI 8 JUILLET à LA SALLE DES FÊTES DE PICQUIGNY DE 15H à 19H

L'établissement français du sang sera présent à la salle des fêtes de PICQUIGNY et vous accueillera sur rendez-vous, rue d'Amour, le 8 juillet prochain de 15h à 19h. Les dons permettent de soigner près d'1 million de malades chaque année. **Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans, peser au moins 50kg et ne pas être à jeun.** Tél : 0.800.109.900 Service et appel gratuits. mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



RETRAITE AUX FLAMBLEAUX LE MERCREDI 13 JUILLET AU SOIR

Les enfants accompagnés de leurs parents sont invités à se regrouper sur la Place du Maréchal FOCH à 21h00 pour ensuite défiler dans les rues du village. Au retour, Place du Maréchal FOCH, un moment de convivialité sera offert aux participants.



CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS ET FEU D'ARTIFICE LE JEUDI 14 JUILLET AU SOIR

Les membres du Club animation de BELLOY-SUR-SOMME ont élaboré le programme de la Fête nationale.

Jeudi 14 juillet

- à 11h00 : dépôt d'une gerbe sur la tombe de Marcelle GENEVOIS, bienfaitrice de la commune.
- à 11h30 : cérémonie au Monument aux morts.
- à 12h00 : vin d'honneur à la salle des fêtes



à partir de 16h00 : jeux au terrain de foot : tir à la carabine, jeux picards, pêche aux canards et javelots

à partir de 19h00 : restauration rapide proposée au terrain de foot en attendant le feu d'artifice (sandwichs américains, assiettes frites chipolatas ou merguez, tartes ou glaces) avec buvette.

Américain 6€ Frites chipolatas ou merguez 5,50€ Repas complet (plat, dessert) 7€

à 23h00 : feu d'artifice au terrain de football.



FÊTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EN COLLABORATION AVEC LE CLUB ANIMATION LE 29 JUILLET

Le vendredi 29 juillet, la traditionnelle fête de l'ALSH aura lieu au terrain de football à partir de 19h00. Tout le monde est invité au spectacle des enfants qui se déroulera en fin de journée et au repas qui suivra à condition de réserver (tarif prix coûtant). Renseignements auprès de Madame Cybille TERLON, directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement ou du secrétariat de mairie.



AVIS AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE BELLOY : FAITES-VOUS CONNAÎTRE AUPRÈS DE LA MAIRIE

Tout comme l'an passé, la commune souhaite mettre à l'honneur et récompenser les jeunes habitants de la commune qui ont obtenu cette année (2022) un diplôme (Brevet des collèges, BAC général ou professionnel, CAP, BEP, BTS, DUT, Licence 3, Master 2, Doctorat ou autres diplômes marquant une fin de cycle). Merci de le faire savoir en mairie par l'envoi d'un e-mail à l'adresse : belloysursonme.mairie@wanadoo.fr en mentionnant dans l'objet du mail : « Diplômés de BELLOY » et en indiquant dans le courriel vos nom, prénom, adresse et diplôme.



DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS



Les représentants des associations de la Commune ont eu l'occasion d'échanger avec les élus municipaux le 16 juin dernier. Chaque association a eu l'opportunité de retirer un dossier de demande de subvention 2022. Nous vous rappelons **Le retour des dossiers est attendu pour le 15 septembre prochain.** N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie à ce sujet si vous avez des questions.



MESSAGE DE REMERCIEMENTS DU COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS



Le comité du Souvenir Français, secteur de Picquigny, remercie les habitants de BELLOY SUR SOMME qui ont signifié leur engagement ou renouvelé leur adhésion lors de notre dernière campagne. Tout au long de l'année, il est possible de devenir adhérent au "**Souvenir Français**". Votre engagement et don (déductible à 66%), contribuera à financer en partie, les projets et objectifs du **Souvenir Français** qui sont essentiellement : la rénovation des monuments aux morts, des stèles, des sépultures des nommés "**mort pour la France**", et l'information dans les écoles. En devenant adhérent, vous pouvez participer aux réunions et à l'assemblée générale annuelle. Des dépliants d'information sont disponibles en mairie. Retrouvez nos activités sur : <http://souvenirfrancais-picquigny.e-monsite.com> ou sur le site national : <https://le-souvenir-francais.fr>

Jean-Pierre DELORY, président du comité cantonal et Michel LAVOISIER, délégué communal

POINT DE LA PRÉFECTURE DE LA SOMME SUR LA COVID-19

La **reprise épidémique** s'intensifie dans la Somme, et sur tout le territoire métropolitain, dans un contexte de hausse prononcée du recours au dépistage.

Le **taux d'incidence** sur une semaine glissante dans la Somme s'élève ainsi à 611 cas pour 100 000 habitants au 25 juin. Il **progresses de plus de 50 % en une semaine**. Ce taux atteint 599 cas pour 100 000 habitants dans les Hauts-de-France et 732 sur le territoire français. Il est en augmentation pour l'ensemble des classes d'âge et notamment parmi les plus de 65 ans pour lesquels le risque de développer une forme grave demeure élevé.

A l'hôpital, dans les services d'urgences, la hausse du nombre de passages de patients infectés par le virus s'accompagne d'une hausse d'hospitalisations. **Le nombre de patients en réanimation reste stable avec 22 lits occupés au niveau régional**. Il convient de rappeler les recommandations de santé publique en vigueur, lors des rassemblements, activités, déplacements susceptibles de donner lieu à un brassage de population ou lors de contact avec des personnes fragiles. **Le port du masque est fortement recommandé dans les lieux de promiscuité importante**, où le respect des gestes barrières est limité ainsi que dans les lieux clos mal aérés ou ventilés.

La **vaccination reste essentielle** dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. Il est important que chaque personne veille à disposer d'un schéma vaccinal complet et à jour. Ainsi, une quatrième dose est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois, ainsi qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus dont la dernière injection remonte à plus de six mois. La vaccination est désormais assurée par la médecine de ville et les officines de pharmacie. Pour trouver les professionnels assurant la vaccination, vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

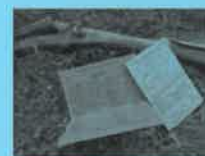


ASSOCIATION DE CHASSE AU MARAIS COMMUNAL : REMISE DES CARTES DE LA SAISON 2022-2023

La permanence pour **l'unique distribution** des cartes de la **saison 2022/2023** aura lieu :

Le samedi 6 août 2022 de 10h à 12h à la salle Louis DUFETELLE.

Attention, en raison des congés, il n'y aura qu'une seule permanence. N'oubliez pas de présenter les documents nécessaires à la remise des cartes : permis validé et assurance.



ASSOCIATION DU CLUB ANIMATION : CONCOURS DE PÉTANQUE LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE PROCHAIN



Les membres du Club Animation ont le plaisir de vous annoncer l'organisation du traditionnel concours de pétanque. Ce rendez-vous apprécié des boulistes est fixé le samedi 10 septembre prochain au stade de BELLOY-SUR-SOMME. Des précisions vous seront apportées courant du mois de septembre.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE EN MAIRIE DES JEUNES ÂGÉS DE 16 ANS NÉS EN 2006



A l'âge de 16 ans, les jeunes habitants de Belloy-sur-Somme **doivent se rendre en mairie** pour obtenir une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. Vous munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

RAPPEL DES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE EN SOCIÉTÉ, DE BON VOISINAGE ET APPEL AU CIVISME



L'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 porte réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme. L'article 11.1 concerne les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : uniquement le matin de 10h à 12h.